



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Nombre de membres afférents : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 9

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 31 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Agnès Quinterne, Marie Le Bouquin, Virginie Vinchon, Thierry Decramp, Cédrik Jamroz, Maximilien Adam.

Absents excusés : Véronique Lafarge, Lionel Caron, Domingo Pelayo Martinez qui a donné pouvoir à Marianne Lemoine.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

Délibération et Convention salage avec la commune du Mesnil-en-Thelle

Le Maire propose de renouveler l'accord avec la commune du Mesnil-en-Thelle pour le salage des voiries de Morangles. Un tarif global comprenant la mise à disposition du matériel, la main d'œuvre et la fourniture du sel sera facturé à la commune. Une convention sera donc signée entre les deux communes.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération pour la nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population

Le Maire explique que le recensement de la population de Morangles a lieu du 18 janvier 2024 au 18 février 2024. Le maire propose la nomination de Sophie Cravello, secrétaire de mairie à Morangles, comme agent recenseur et coordonnateur. Cette délibération a un effet rétroactif.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération pour octroyer la prime pouvoir d'achat

Compte-tenu de l'inflation, le maire propose de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents selon les montants forfaitaires maximum, le niveau de rémunération brute et à proportion de la quotité de travail perçus par ces agents sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant maximum de la prime de pouvoir d'achat est de 800€ pour une rémunération brute inférieure ou égale à 23 700€ sur 1 an.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération pour le plan Local d'habitat

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat, le Maire explique que le conseil municipal doit rendre un avis sur le premier arrêt de ce document. Ce dernier développe un diagnostic, des orientations et un programme d'actions en vue de l'amélioration du parc existant (public ou privé), des actions pour les quartiers anciens dégradés afin de lutter contre l'exclusion...

La commune de Morangles ayant déjà réhabilité des anciens bâtiments en logements sociaux et fait le choix d'une maîtrise foncière, le conseil n'est pas favorable aux orientations préconisées par le PLH qui prévoit l'accueil des populations d'île de France.

De plus, cela engagerait des dépenses supplémentaires pour la Thelloise.

Après délibération, le Conseil Municipal prononce un avis défavorable.

Questions diverses

Mise en place de la télérelève Suez

Lors du dernier Conseil Syndical des Eaux du Plateau du Thelle, notre délégataire Suez, a présenté la télérelève qui peut aider les abonnés à mieux consommer l'eau. C'est aussi un moyen très rapide et opérationnel pour détecter les fuites d'eau. Ce projet est un point de travail pour le Syndicat en 2024.

Aménagement potager

Le Maire a fait un point sur l'avancement des travaux. Les jeux ont été installés, seuls les copeaux et le panneau restent à poser. L'entreprise Loiseleur va poursuivre ses travaux de plantation et d'élagage. Nous sommes dans l'attente d'un délai par l'entreprise Colas pour la réalisation de l'enrobé. Les travaux de maçonnerie ne reprendront pas avant début mars.

Travaux accessibilité

Les portes ont été posées par l'entreprise Homso Confort. Seule, l'acquisition des rampes restent à finaliser.

Dossier fermette

Le Maire présente l'étude de faisabilité du projet de construction d'une micro crèche. Une réunion avec les services de la Thelloise et de la Caf est prévue le 14 mars à 9h00 afin d'étudier les financements possibles.

Paysagiste

Un point a été fait avec l'entreprise sur les difficultés d'entretien sur la commune.

Le Maire,
Marianne LEMOINE



PO/
Balme

Balme

[Signature]

Finelox